

Questions orales

● (1430)

LES RESSOURCES NATIONALES

LE ZINC—LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale. Elle a trait au projet de construction d'une raffinerie de zinc à Belledune, dans le comté de Restigouche, au Nouveau-Brunswick. Compte tenu de la forte demande de zinc sur les marchés mondiaux, le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre où en est ce projet? Peut-il nous indiquer également à quelle date on prévoit construire cette importante raffinerie qui permettra de créer de nombreux emplois permanents dont le besoin se fait grandement sentir dans la région?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le ministère n'a encore reçu aucune demande de fonds pour la réalisation de ce projet. Cependant, le ministère de l'Expansion économique régionale a affecté plus de 1.6 million de dollars à l'étude technique préliminaire de ce projet. Étant donné l'importance du montant investi, le ministère estime que le projet a de bonnes chances de voir le jour.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'AIDE AUX INVALIDES—L'ASSURANCE D'UNE PARTICIPATION INTÉGRALE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ce matin, le ministre a organisé à la hâte une conférence de presse pour annoncer l'allocation d'une somme de 59 millions de dollars aux invalides et aux chômeurs chroniques. Je regrette que la nouvelle n'ait pas été annoncée à la Chambre, ce qui nous aurait permis de formuler nos commentaires sur l'événement. À défaut de cette possibilité, j'aimerais demander au ministre quelle part du montant de 59 millions est destinée aux invalides et pour quelle période de temps? Quel forme d'aide et quelles garanties seront offertes pour assurer des emplois permanents à un salaire décent?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens d'abord à expliquer les détails du communiqué de presse, dont le contenu est basé sur le programme qui a été annoncé l'été dernier à la Chambre, lorsque nous avons dévoilé notre stratégie générale en matière d'emploi. Il s'agit d'un programme expérimental de deux ans destiné à créer dans le secteur privé des débouchés pour les invalides, les handicapés physiques et mentaux et pour ceux qui sont défavorisés dans le milieu de travail.

Le programme prévoit l'octroi de subventions aux employeurs. Nous estimons qu'une fois que les handicapés auront trouvé des emplois dans le secteur privé, ce qui constitue le premier obstacle à surmonter, ils seront capables de les garder et de prouver leur valeur et, par conséquent, que leurs employeurs seront sérieusement disposés à les employer à titre permanent. Nous nous sommes engagés à mettre le pro-

gramme à l'essai pour voir si les résultats vaudront l'investissement. S'il s'avère efficace et a l'effet d'incitation que nous espérons, le gouvernement sera évidemment disposé à étudier la possibilité d'en accroître le budget.

M. Dinsdale: Madame le Président, quelques handicapés m'ont déjà fait part de leurs réactions à l'égard de ce programme. Ils m'ont fait remarquer que les emplois qui leur étaient donnés dans des ateliers protégés ainsi que les emplois à temps partiel et à faible rémunération qu'on leur offrait avaient été dans le passé la principale raison pour laquelle les handicapés n'occupaient pas d'emplois permanents. Le ministre peut-il nous assurer que les handicapés possédant les qualités requises pourront participer à tous les programmes gouvernementaux? Ils tiennent à leur intégration sociale. Ils veulent s'insérer dans la collectivité et non former une catégorie de gens à part. Ils demandent l'assurance qu'ils seront admissibles à tous les programmes d'aide du gouvernement, y compris l'aide financière nécessaire à la mise sur pied de petites entreprises et surtout les appareils spéciaux conçus pour surmonter les troubles moteurs et sensoriels dont ils sont atteints, et ainsi occuper des emplois à titre permanent. C'est la seule manière pour eux de trouver un emploi à plein temps.

M. Axworthy: Madame le Président, le député se souviendra que nous avons créé des programmes dits d'action positive dans la Fonction publique. Les handicapés et les invalides sont un des groupes que cette initiative vise. Par ailleurs, nous appliquons également les critères de ce programme d'action positive dans le cadre de notre programme général de création d'emplois. Je répète que ces personnes font partie des groupes cible qui profiteront de cette aide spéciale. Ainsi, dans le cadre du programme pour les handicapés que nous allons annoncer aujourd'hui, nous offrons des subventions pouvant aller jusqu'à \$5,000 à tout employeur qui embauche des handicapés physiques ou mentaux. Cette prime à l'embauche est destinée à aider les employeurs à faire les aménagements nécessaires et à acheter l'équipement requis.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988

M. John Kushner (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la condition physique et du sport amateur. Comme il le sait, la ville de Calgary cherche à recevoir les Jeux olympiques d'hiver de 1988, la ville hôte devant être choisie en octobre de cette année. Que fait le ministre pour aider la Ville de Calgary à obtenir les Jeux olympiques d'hiver de 1988?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de Calgary-Est pour sa question. Nous savons bien qu'il s'intéresse aux efforts déployés par Calgary pour que les Jeux olympiques d'hiver de 1988 aient lieu au Canada. Je tiens à l'assurer que mon ministère appuie sans réserve les efforts du Comité olympique de Calgary qui fait de l'excellent travail.